

Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 139-2016
Type d'intervention: Interpellation
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire: 2016.RRGR.637

Déposée le: 09.06.2016

Motion de groupe: Non
Motion de commission: Non
Déposée par: Fuchs (Bern, UDC) (porte-parole)
Geissbühler-Strupler (Herrenschwanden, UDC)
Cosignataires: 0

Urgence demandée: Oui
Urgence accordée: Oui 08.09.2016

N° d'ACE: du
Direction: Direction de la police et des affaires militaires
Classification: –
Proposition du
Conseil-exécutif:



Surveillance des gares: conditions de travail?

Les forces de police se voient confrontées à des défis toujours plus grands, en particulier celles qui patrouillent en ville de Berne. Entre les incidents qui émaillent le quotidien de la Reitschule, les attaques contre le poste de la Waisenhausplatz et la multiplication des heures supplémentaires et des interventions spéciales, par exemple en lien avec le Tour de France, le métier de policier ne suscite plus guère les vocations.

Dans ce contexte déjà difficile, un nouveau problème occupe les esprits : les conditions de travail prévalant au poste de police de la gare CFF, visiblement mauvaises. Preuve en est les incidents survenus entre la police et l'auteur présumé d'un délit. Le canton serait bien avisé de veiller à temps que les policiers et policières puissent travailler dans des conditions dignes de ce nom, en particulier aux points chauds, compte tenu de la mission toujours plus difficile qui leur est assignée.

Lorsqu'un policier aux états de service irréprochables et ayant toujours obtenu de très bonnes qualifications depuis onze ans qu'il exerce son métier doit subir les provocations d'un détenu qui urine par terre dans sa cellule, cela pose bien des questions qu'une mise à pied ne résout pas ;

bien au contraire, ce sont autant de questions qui devraient alerter l'employeur. La mise à pied n'avait visiblement pour autre but que de soigner l'image auprès du grand public au lieu de prendre la défense de collaborateurs méritants. Même si la situation financière du canton est tendue et que les forces de police ne peuvent pas être étoffées comme elles devraient l'être, ce ne devrait pas être mission impossible que d'aménager des conditions de travail correctes en faisant avec les moyens du bord. N'oublions pas qu'au final, il y va de notre sécurité à tous.

Le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

1. A-t-il connaissance que les conditions de travail qui règnent au poste de police de la gare CFF pourraient expliquer en partie les incidents ayant conduit à l'ouverture d'un procès à l'encontre de policiers ?
2. S'est-il forgé une idée des conditions de travail qui prévalent au poste de police de la gare CFF, notamment
 - a. de l'exiguïté des locaux ?
 - b. de l'absence de lumière du jour ?
 - c. de la mauvaise aération ?
 - d. du piètre éclairage ?
3. En tant qu'employeur, a-t-il vérifié que les conditions pénibles résultant de l'état des locaux soient compensées par d'autres mesures comme une durée de pause plus longue et un rythme de rotation des équipes plus élevé ?
4. Partage-t-il la préoccupation des auteurs de l'interpellation de voir les mauvaises conditions de travail continuer de se répercuter négativement sur le travail des forces de police et donc sur la sécurité ?
5. Est-il disposé à prendre les mesures qui s'imposent pour améliorer les conditions de travail dans le cadre des moyens financiers limités à disposition ?

Motivation de l'urgence : Les conditions de travail au poste de police de la gare CFF sont indignes et doivent être améliorées sans tarder.